

De l'État ouvrier chrétien au front de gauche plurielle.

Esquisse sur l'expression politique du mouvement ouvrier chrétien en Belgique

Marie-Thérèse Coenen

L'importance du mouvement ouvrier chrétien en Belgique étonne plus d'un observateur étranger. C'est le fruit de l'interaction des grandes tensions qui traversent l'histoire de la Belgique : le rapport entre l'Église et l'État, les questions linguistique et sociale.

Les bases historiques

En 1830, la révolution crée un nouvel État, moderne dans ses principes mais conservateur dans son organisation, avec l'adoption d'une royauté constitutionnelle. La Constitution garantit les libertés fondamentales que le monde catholique belge, par stratégie, utilise pour asseoir sa puissance et son autonomie, encadrant et moralisant la nouvelle classe industrielle émergente.

La publication de l'encyclique *Rerum novarum*, en 1891, permet à un courant catholique démocratique de s'affirmer. Des syndicats, des mutualités, des cercles d'études ouvrières, des coopératives se développent en Flandre et à Bruxelles en premier lieu, en Wallonie, plus tard, formant la base d'un véritable mouvement ouvrier chrétien.

En 1893, une réforme de la Constitution élargit le droit de vote. Se pose alors la question de la représentation politique des masses ouvrières. La Fédération catholique conservatrice a le monopole de l'expression politique et compte la garder. Elle y parvient partiellement avec l'appui des évêques et leur injonction de maintenir l'unité politique du monde catholique. La Démocratie chrétienne se fait le relais des institutions ouvrières chrétiennes, et sera soutenue par certains évêques, freinée par d'autres.

Après la Première Guerre mondiale, le contexte politique change. Le droit de vote des hommes de plus de vingt et un ans élargit considérablement le corps électoral et la question de la représentation des intérêts ouvriers devient prioritaire. Dans le nord du pays, le mouvement flamand pousse des représentants des classes populaires à entrer en politique. Les syndicalistes chrétiens exigent de désigner désormais leurs propres candidats aux élections. Le parti catholique devient l'expression politique des milieux sociaux, non seulement de la bourgeoisie ou du monde ouvrier mais aussi du monde rural et des classes moyennes.

La ligue nationale des travailleurs chrétiens

Des ligues ouvrières sont créées et se fédèrent en une organisation coupole, l'Algemeen christelijke werkersverbond (ACW). En juillet 1921, elle devient nationale et prend le nom en français de "Ligue nationale des travailleurs chrétiens". Elle assure la coordination et la coopération des associations composantes mais aussi la représentation générale, dans la vie publique, de l'intérêt social des travailleurs ouvriers et employés chrétiens.

Progressivement, le mouvement étend ses ramifications dans les différentes régions du pays. Il faudra du temps pour clarifier les positions et pour atteindre l'objectif de constituer «un bloc ouvrier chrétien, uni dans sa direction, uni dans ses principes et ses méthodes d'action». La reconnaissance des organisations de jeunesse, la JOC et la JOCF sera acquise et elles pourront confirmer leur engagement ouvrier et chrétien. Formées au catholicisme intégral et appliquant une méthode efficace et dynamique, le voir-juger-agir, les deux organisations de jeunesse deviendront le fer de lance de la reconquête de la classe ouvrière, à partir des travailleurs eux-mêmes. La JOC et la JOCF produiront ainsi plusieurs générations de dirigeants des organisations sociales chrétiennes, et cela, jusque dans les années 70.

La Ligue nationale des travailleurs chrétiens accorde une attention soutenue aux intérêts économiques du mouvement. Elle opère des rationalisations et une centralisation dans les coopératives de distribution et de production et crée une puissante banque d'épargne ouvrière. La Confédération des syndicats chrétiens se caractérise aussi par une gestion centralisée avec, par exemple, la création d'une caisse de grève centrale et d'une caisse de réassurance. Avoir une seule caisse de grève garantit la potentialité de la lutte sociale mais permet aussi un certain contrôle sur le déclenchement des grèves, qui doivent être justes et légitimes. La CSC privilégie un modèle de collaboration de classe et non le principe de la lutte des classes.

La Ligue nationale, qui a comme mission prioritaire la représentation politique des ouvriers et dont l'action s'inscrit dans le parti catholique, sera confrontée à un véritable blocage. La bourgeoisie et une bonne partie du clergé entendent maintenir les ouvriers hors du champ politique. Ils refusent par exemple d'accorder des places en ordre utile sur les listes électorales, aux candidats désignés par les ligues ouvrières d'arrondissement. Cette opposition sera surtout perceptible en Wallonie. En Flandre, l'action conservatrice est quasiment réduite au silence suite à la question linguistique.

Le Mouvement ouvrier chrétien

En 1945, la Ligue nationale des travailleurs chrétiens devient le Mouvement ouvrier chrétien (MOC). La branche flamande garde son nom, l'Algemeen Christelijke Werkersbeweging (ACW). Les statuts sont modifiés en 1946, reconnaissant l'existence de branches wallonnes et flamandes. Le MOC-ACW se donne une direction bicéphale, deux présidents, deux vice-présidents, deux secrétaires généraux. Le mouvement est constitué par les fédérations régionales du MOC et de l'ACW, par les organisations nationales socio-économiques et par les branches socio-culturelles. À côté des organisations féminines et des organisations de jeunesse ouvrières chrétiennes, un jeune mouvement apostolique pour les travailleurs adultes, les Équipes populaires, du côté francophone et le KWB, du côté flamand viennent compléter ce panel.

Des syndicalistes chrétiens wallons remettent aussi en question le monopole de la représentation politique du monde ouvrier chrétien par le parti catholique. Une tentative de créer un parti déconfessionnalisé et progressiste avec des militants communistes ou socialistes, l'Union démocratique belge (UDB), échoue. Les partis d'avant-guerre se reconstituent avec, chaque fois, un programme et un sigle renouvelé. Le Parti ouvrier belge devient le Parti socialiste, le Parti catholique se mue en Parti social chrétien, ouvert à tous les citoyens, croyants et incroyants qui souscrivent aux valeurs chrétiennes fondamentales de la civilisation occidentale. Il n'est plus question de la représentation des « standen », des groupes sociaux, mais chacun adhère individuellement. Au congrès de Noël 1945, le PSC adopte un programme social et démocratique qui coupe les ailes à toute tentative de rassemblement des progressistes et ramène le mouvement ouvrier chrétien dans le giron du parti catholique.

Au plan politique, le MOC se distingue radicalement de la LNTC en excluant toute activité politique de ses statuts, mais les liens resteront étroits entre le mouvement et le nouveau PSC. L'élément qui cimentera cette alliance sera, dans les années cinquante, la guerre scolaire, à savoir le projet de défense de l'école chrétienne. Cette lutte sociale qui fait descendre plus de 500 000 catholiques dans la rue, aboutira à la signature, le 20 novembre 1958, du pacte scolaire, accord où l'État s'engage à traiter à égalité l'enseignement public neutre de l'État et l'enseignement dit « libre », confessionnel ou non.

Un modèle de concertation sociale

Dans l'immédiat après-guerre, les organisations socio-économiques prennent de l'importance. Syndicats et mutualités deviennent partenaires dans la mise en place de la sécurité sociale. Les lois de réformes économiques, adoptées en 1947, accordent aux travailleurs des droits de représentation et d'information, façonnent un autre rapport des organisations sociales avec le pouvoir économique et politique. Désormais, ils deviennent des « interlocuteurs » sociaux dont la consultation s'impose avant toute modification importante de la législation sociale. La concertation sociale devient un modèle propre à la Belgique. Cette évolution conduit à un renforcement considérable du pouvoir et de l'influence du mouvement ouvrier. Le syndicalisme chrétien continue sa percée et devient à la fin des années cinquante, la première force syndicale en Belgique.

Le relais politique se fait plus difficilement qu'avant-guerre. Le nouveau parti social chrétien ne peut admettre de recevoir des injonctions venant d'un groupe social donné, fut-il important. Cette difficulté est contournée par la mise en place de comités d'arrondissement qui seront autant de lieux de rencontre entre les deux mondes. Les parlementaires, issus ou proches du mouvement, continueront à se rassembler sous la bannière de la Démocratie chrétienne, dénomination qui persistera jusque dans les années 90.

La grande grève de l'hiver 1960 prend un aspect insurrectionnel et met en avant la revendication régionaliste. Elle est condamnée par les dirigeants du MOC-ACW, unis derrière un PSC qui adopte pourtant des mesures antisociales. Le 23 décembre 1960, le cardinal Van Roey rend publique une déclaration sur la grève : « [...] les grèves désordonnées et déraisonnables auxquelles nous assistons à présent doivent être reprouvées et condamnées par tous les honnêtes gens et tous ceux qui ont encore le sens de la justice et du bien commun¹ ». Pour beaucoup, c'est le choc. L'Église institutionnelle n'a pas à s'immiscer dans les luttes sociales ni dicter l'attitude à prendre dans un domaine qui relève de la démocratie syndicale. Après l'enthousiasme du concile Vatican II (1962-1965), surviennent des événements qui vont accentuer les prises de distances par rapport à l'Église institutionnelle : le refus de Rome d'intervenir publiquement pour soutenir des jocistes brésiliens poursuivis par les militaires au pouvoir, mais surtout l'encyclique *Humanae vitae* en 1968 et ses positions sur la contraception qui sont rejetées. Le mouvement entame une lente déconfessionnalisation.

Pluralisme politique

En 1972, constatant ces évolutions, le MOC francophone s'ouvre au pluralisme. Il réaffirme clairement son indépendance à l'égard des organisations et partis politiques mais entend assurer la liberté des options et des engagements politiques de ses membres et de ses militants. Pour l'ACW, le relais reste encore le CVP que les militants ouvriers essayent d'influencer de l'intérieur.

¹ Jean Neuville, Jacques Yerna, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Pol-His, Bruxelles, 1990, p.91.

La rédaction des « Options fondamentales » formera le dernier grand chantier commun du MOC-ACW unitaire. Ce texte se situe à la charnière de deux temps. D'un côté, il réaffirme les valeurs de justice sociale et la fidélité à la doctrine sociale de l'Église. De l'autre, il s'interroge sur le capitalisme et les socialismes, accepte le concept de lutte des classes et tente de dessiner un projet de société étiqueté socialiste. Il interroge les concepts chrétiens et les rapports entre les hommes et les femmes qui ont d'autres références philosophiques et religieuses. Il reconnaît le fait communautaire et régional, l'importance des fronts communs progressistes et la nécessité d'une révolution économique par la participation des travailleurs, via la cogestion ou l'autogestion. La base idéologique réaffirmée, les deux branches évoluent chacune dans son espace social, communautaire et politique. Il ne sera plus possible d'organiser des congrès communs. En 1985, l'ACW se sépare statutairement du MOC. C'est la résultante de l'évolution institutionnelle de la Belgique.

Le choc pétrolier de 1973 et la crise économique qui s'en suit, obligent le MOC à redéfinir sa stratégie d'action politique. Il lance un mouvement "Solidarité et Participation", qui se mue en parti politique en 1985 et s'engage dans la compétition électorale. C'est un échec total. Les grandes organisations constitutives du MOC n'ont pas suivi. La leçon est retenue. Le mouvement ouvrier chrétien redéploie une stratégie de contacts et de pressions sur le monde politique. L'échiquier politique belge s'élargit avec l'émergence de partis écologistes. Face à des gouvernements qui pratiquent une politique néolibérale, le mouvement ouvrier chrétien réaffirme régulièrement, sa volonté de voir naître un front politique rassemblant autour d'un projet de gauche, sociaux-chrétiens, socialistes et écologistes.

À l'aube de ce troisième millénaire, le pas est fait. Des représentants du mouvement ouvrier chrétien sont militants dans tous ces partis et siègent dans les différentes assemblées. Des rencontres se font à différents niveaux de pouvoir ou dans des lieux « nouveaux » où convergent la société civile et le monde politique. Constatant la recomposition du paysage sociologique et l'évolution des piliers traditionnels qui ont constitué la société belge, le MOC réaffirme, dans son congrès de 2002, sa volonté d'œuvrer à un front de gauche plurielle et à une refondation du politique axée sur la recherche d'une nouvelle alliance entre les politiques et les acteurs de la mobilisation citoyenne. L'avenir est dans ce dialogue permanent.

Références bibliographiques

- Emmanuel Gérard et Paul Wynants (sous la dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, Louvain, University Press, 1994.
- Jean Neuville, Luc Roussel, Tony Dhanis, Marie-Thérèse Coenen, Florence Loriaux, CARHOP, *Le mouvement ouvrier chrétien, 1921-1996. 75 ans de lutte*, Bruxelles, MOC, EVO-Histoire, Bruxelles, 1996.
- Luc Roussel, *Aumôniers de mouvements : agents d'un temporalisme social ?*, dans *Les Cahiers marxistes*, février-mars 1995, pp. 31-44.